

Compte rendu du Conseil municipal du 30 juin 2016 N°6

L'an deux mille seize, le 30 juin à dix huit heures, le Conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 juin 2016

Présents : MM. MOGICATO, CLARET, PETIT, VISENTIN, ABADIE, JUSTES, QUERE, LONIGRO (arrivé à 18h30). MMES ESTOURNEL, DURIN, GOUPIL, NOSAVAN, BOURGAILH (arrivée à 18h50).

Absents : C. GARCIA, C. PELTIER,

Procuration : C. PELTIER à B. MOGICATO, C. GARCIA à S. ESTOURNEL, E. BOURGAILH à P. QUERE.

Secrétaire de séance : N. DURIN

Monsieur le Maire ouvre la séance suivant l'ordre du jour de la convocation.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2016 et 16 juin 2016:

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2016 est approuvé en séance par 11 voix pour et 3 abstentions.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2016 est approuvé en séance par 13 voix pour et 1 abstentions.

2- Tarif et règlement ALAE

Madame la première adjointe, Nadine DURIN présente à l'assemblée le règlement intérieur de l'accueil périscolaire, seule la phrase concernant l'autorisation de prendre l'enfant en photo a été supprimée.

Concernant les tarifs, Madame DURIN rappelle que l'assemblée a décidé en commission finances puis lors du vote du budget de conserver les deux agents dont les contrats aidés arrivent à échéance en juillet en les embauchant en contrat à durée déterminée de 28H annualisées pour deux ans et de porter la charge financière occasionnée à partie égale par l'impôt et par les participations des familles utilisatrices du service. Conformément à ces décisions la commission scolaire propose à l'assemblée la tarification mensuelle selon le tableau suivant :

Par quotient familial	Matin €	Midi €	Soir €	Total jour €	Mercredi midi €
0-799	1.55	1.55	3.10	6.20	2
800-999	2.85	2.85	5.70	11.40	2
1000-1199	4.15	4.15	8.30	16.60	2
1200-1399	6.25	6.25	12.50	25	2
1400-1600	8.75	8.75	17.50	35	2
1600-1800	9.25	9.25	18.50	37	2

1800-2200	10.75	10.75	21.50	43	2
+ de 2200	12.00	12.00	24.00	48	2

Afin d'améliorer le caractère équitable des tarifs et la progressivité de l'augmentation, deux nouvelles tranches de quotient familial ont été introduites.

Cette proposition permet d'équilibrer le budget du service. Celui-ci est réparti de façon quasi égale entre les partenaires du dispositif (l'Etat et la CAF), les usagers du service et la Mairie par l'intermédiaire de l'impôt.

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et la tarification proposée par la commission scolaire sont approuvés en séance à l'unanimité des présents.

Délibération 2016-06-01 à 18 heures 45 (14 voix pour).

N.B. : Monsieur CLARET ayant quitté la salle, il n'a pas assisté à la présentation de ce point et n'a pas participé au vote.

3- Tarif et règlement Cantine :

Madame la première adjointe, Nadine DURIN présente à l'assemblée le règlement intérieur de la cantine. Seul l'article 3 est modifié. Il est ainsi rédigé :

Article 3 – Sur le temps scolaire, les inscriptions et les modifications sont à effectuer auprès du personnel de cantine: par mail, oralement, ou par téléphone.

Pendant les vacances scolaires contacter par mail ou par appel téléphonique à la mairie.

Les délais à respecter sont les suivants :

Au plus tard le :

- *jeudi avant 14H00 pour le lundi suivant*
- *vendredi avant 14H00 pour le mardi et le mercredi suivant*
- *lundi avant 14H00 pour le jeudi suivant*
- *mardi avant 14H00 pour le vendredi suivant*

Aucune inscription, aucune modification ne doit être effectuée à l'école.

Dans le cas où votre enfant est malade, nous vous demandons d'avertir le personnel au plus tôt et de fournir un certificat médical. En effet, toute annulation auprès du personnel de cantine avant 8h30 le matin est prise en compte pour le lendemain, tout appel plus tardif entraîne deux jours de carence.

Concernant les tarifs, du fait de l'incertitude du devenir du SIVURS dont le Préfet demande la dissolution dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, la commission scolaire propose de maintenir les tarifs actuels jusqu'au 31 décembre 2016.

Le règlement intérieur de la cantine et le maintien de sa tarification actuelle proposés par la commission scolaire sont approuvés en séance à l'unanimité.

Délibération 2016-06-02 à 19 heures 05 (15 voix pour).

4- Recensement de la population :

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Au vu du nombre d'habitants de la commune, deux agents recenseurs sont nécessaires pour le réaliser. Ils seront rémunérés par une prime exceptionnelle dont le montant sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Laurent PUTAU et Melle Allison HUBERT pour réaliser cette tâche et demande à l'assemblée de lui donner pouvoir pour signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2016-06-03 à 19 heures 10 (15 voix pour).

5- Attribution de compensation du SICOVAL:

Le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous formes d'Attribution de Compensation et de Dotation de Solidarité Communautaire.

L'Attribution de compensation de la commune est figée depuis 2011 à 22 327 €.

Lui sont retranchés :

- le coût des services communs constaté en 2015 soit 28 807€.
- La retenue au titre de l'ancien SIVOS soit 932€
- la retenue relative au transfert de la compétence voirie tel qu'établit par la commune soit 44 485€.
- la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols, soit 12 699€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le montant de l'attribution de compensation 2016 du Sicoval tel que calculé après les retenues citées, et demande de lui donner pouvoir pour signer tout document afférents à ce dossier.

Délibération 2016-06-04 à 19 heures 15 (15 pour).

6- Convention de service ADS:

Point retiré de l'ordre du jour. Il a été traité lors du conseil municipal du 16 mai dernier.

7- Projet Ecole: validation de l'esquisse

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les éléments du dossier présenté par l'architecte lors de la réunion du groupe de travail école élémentaire qui s'est réuni le 21 juin dernier et à laquelle l'ensemble des élus du conseil municipal ont été conviés : présentation de l'esquisse, des surfaces et estimation des coûts du projet. Au vu de l'évolution prévisible des effectifs scolaires sur les années à venir, comme proposé par le bureau des adjoints et présenté en commission scolaire, la création d'une cinquième classe est anticipée. Le projet prévoit de réaliser un étage en « balcon » pour créer un préau couvert, avec possibilité de fermer cet espace si le besoin s'en faisait sentir. Le projet prévoit 480 m² de surface construite.

Le mode de chauffage et la qualité environnementale du bâtiment sont des thèmes qui mobilisent les élus et qui seront abordés dans la phase qui suivra l'APS. Ce dernier sera présenté le 18 juillet prochain lors d'une réunion à laquelle sont conviés l'ensemble des élus du Conseil.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à l'esquisse proposée par le cabinet d'architectes ARCHEA. Demande à l'assemblée de lui donner pouvoir pour signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération 2016-06-05 à 19 heures 35 (14 pour, 1 abstention).

8- Convention pour l'aménagement RD94 (Grèzes-Pré de Julie)

Monsieur l'adjoint Benoit PETIT demande à l'assemblée de donner à monsieur le Maire l'autorisation de signer la convention entre le Conseil Départemental, le SICOVAL et la commune pour prévoir les travaux d'aménagement de la liaison piétonne entre l'impasse des Grèzes et le lotissement du Pré de Julie. Il s'agit d'une convention de travail en commun, l'engagement de financement sera étudié en commission travaux avant d'être présenté en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui donner pouvoir pour signer cette convention tripartite.

Délibération 2016-06-06 à 19 heures 40 à l'unanimité.

9-Questions diverses

9-1 Travaux de l'église : attribution du Lot 3. Monsieur l'adjoint Benoit PETIT présente l'état d'avancement du dossier concernant le choix de l'entreprise concernant la porte de l'église. Il rappelle que ce lot 3 a été déclaré infructueux pour offre excessivement élevées. Le maître d'œuvre a demandé d'autres devis, et seules 2 entreprises ont répondu après une visite du site. Les 2 offres restent encore très élevées au regard du travail à effectuer (modification du sens d'ouverture de la porte). M. le Maire propose de demander à D. Claret et à J. Visentin, qui ont des contacts avec des entreprises de travaux de par leur profession, de demander des devis à des artisans locaux.

L'assemblée valide à la majorité cette proposition.

9-2 Travaux de l'église : rénovation des vitraux. Point reporté au prochain conseil municipal. Afin d'éclairer leur connaissance du dossier, Monsieur l'adjoint Benoit PETIT fera passer aux élus les éléments concernant les différents niveaux qualitatifs possibles de rénovation des vitraux et l'impact sur le coût des travaux.

Séance levée à 19h45.